

**DEMARCHES NECESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN VISA AFIN DE REALISER UN STAGE NON REMUNERE EN COLOMBIE**

Si vous désirez effectuer un stage en Colombie, vous devez déposer votre demande de **Visa temporaire ordinaire étudiant stagiaire** auprès du **Consulat général en France**. Ce Visa est délivré aux étrangers suivant des programmes d'échange ou qui doivent suivre des cours en tant qu'élèves réguliers dans un établissement reconnu. Validité de 24 mois maximum.

Consulter aussi le site web du Consulat Général de Colombie en France :  
[www.consulatcolombie.com/2spanish/3consulado/INDCONS.HTM](http://www.consulatcolombie.com/2spanish/3consulado/INDCONS.HTM)



**COMMENT PROCEDER**

Veillez déposer en personne votre dossier pour le visa, **10 JOURS MINIMUM** avant votre départ auprès du Consulat Général du Colombie à Paris:

12 Rue de Berri. 75008 Paris

Metro: GEORGE V ou FRANKLIN ROOSEVELT

HEURES D'ATTENTION AU PUBLIC ET RECEPTION DES DOSSIERES  
DE 9 H A 10H30 DU LUNDI AU VENDREDI

**Présence obligatoire !!**



**LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER:**

**1) Documentation : nouveau passeport, 3 photos d'identité, acte de naissance, cassier judiciaire apostillé**

**2) Attestation délivrée par l'établissement éducatif** par laquelle l'institution informe que le stage fait partie du programme académique suivi par l'étudiant (Traduction et original apostillés).

**3) Documents démontrant la solvabilité économique**(certificat bancaire, déclaration d'impôts, lettre d'accueil, certificat de bourse), traduits en espagnol par un traducteur assermenté.

Si le responsable de la solvabilité économique est une autre personne que l'intéressé, il faudra apporter une lettre d'engagement signée par le garant.

Ce document devra être apostillé et traduit en espagnol par traducteur assermenté. L'apostille sur la traduction de la lettre est obligatoire.

Après, vous pouvez ajouter les documents démontrant la solvabilité économique du délivreur de la lettre (trois dernières fiches de paie ou les trois derniers relevés de compte ou déclaration d'impôts, etc.).

**4) Certificat délivré par la société d'accueil**, le dit document devra attester que la candidature du demandeur a été acceptée.

**5) Certificat de Gérance de la Société ou Personería Jurídica** (validité de trois mois maximum).

**6) Copie de la convention de stage**

**7) Photocopie de chaque document**

**k) Un formulaire de demande de visa**

**m) Frais de visa. 30,50€ Voir tarifs:**

<http://www.consulatcolombie.com/2spanish/3consulado/INDCONS.HTM>

**IMPORTANT:**

- la demande de visa doit être déposée **en personne** au consulat général de Colombie

- **tous les documents établis en France doivent être traduits en espagnol par un traducteur assermenté + les originaux et les traductions doivent être apostillés.** l'autorité apostillante est le procureur général de la cour d'appel de votre juridiction. le consulat vous invite à vous renseigner près de lui pour les démarches respectives.

- le consulat se réserve le droit de demander des documents supplémentaires

- **pour tout renseignement supplémentaire s'adresser au :**  
[visas@consulatcolombie.com](mailto:visas@consulatcolombie.com)

